

# ESPACE CITOYENS

SCOLAIRE  
PÉRISCOLAIRE  
ACCUEIL DE LOISIRS  
SERVICE JEUNESSE  
RÉGIE UNIQUE

## **RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2026 :**

- Nouvelle inscription et renouvellement dans les écoles publiques maternelles et élémentaires du village et service périscolaire :  
**dès le 23 février 2026**
- Nouvelle inscription au Service Jeunesse : **1<sup>er</sup> septembre 2026**
- Calcul du taux de participation : **du 17 août au 30 septembre 2026**



# MARCOUSSIS EN LIGNE !

Afin d'améliorer davantage la relation entre les usager.ères et les services municipaux, l'Espace Citoyens vous est dédié.

Chacun.e peut y créer son espace personnel et gérer en ligne ses démarches administratives (factures, calcul de taux, inscription, renouvellement d'inscription, réservations, ...).

Cela évite l'usage de papier et permet de suivre au quotidien son dossier.

Un service supplémentaire pour vous faciliter les démarches.

Olivier THOMAS - Maire de Marcoussis

**Toutes les démarches d'inscription, de renouvellement et de réservation sont dématérialisées et s'effectuent par le biais de l'Espace Citoyens.**

## Qui peut avoir un espace personnel ?

Toutes et tous les usager.ères des services municipaux peuvent bénéficier d'un accès à leur espace personnel.

## Comment activer votre espace personnel ?

1 - Pour créer votre espace personnel, il suffit de vous rendre sur le site [espace-citoyens.net/marcoussis/espace-citoyens/](http://espace-citoyens.net/marcoussis/espace-citoyens/) ou de scanner le QrCode ci-dessous, puis de cliquer sur l'onglet « **créer mon espace** »

Créez votre espace personnel qui vous donnera accès au tableau de bord de vos demandes existantes, à votre espace de stockage sécurisé et à d'autres fonctionnalités facilitant votre relation avec la mairie.

[Créer mon espace](#)



**Lors de la création de votre espace**, utilisez les menus déroulants surtout pour les adresses et pensez à bien conserver votre identifiant et votre mot de passe pour toute utilisation future.

2 - Il faut alors créer son espace en indiquant son identité **ainsi que celle de son entourage**.

Une fois cette démarche effectuée, **vous recevrez un lien sur lequel vous devez cliquer pour activer votre Espace Citoyens**.

3 - Après confirmation de nos services par mail, vous accéderez à votre espace privé et sécurisé où vous trouverez plusieurs icônes d'information.

## MES RÉSERVATIONS

Permet de réserver ou de modifier vos réservations si votre demande intervient dans les délais (cf. Foire aux questions page 6).

Au-delà de ces délais, plus aucun ajout ou suppression ne sera possible sur l'**Espace Citoyens**. Il faudra contacter directement le service pour toute modification.

**Cet onglet ne concerne pas le service jeunesse où l'inscription est à l'année.**

## À FAIRE TOUS LES ANS MES INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS

Vous devez obligatoirement **INSCRIRE votre enfant ou RENOUVELER son inscription** en complétant les dossiers administratifs pour les activités suivantes : scolaire, périscolaire, accueil de loisirs, service jeunesse. Votre enfant ne pourra pas être accueilli si vous n'avez pas rempli ou renouvelé les dossiers administratifs concernés. En cas de difficultés vous pouvez contacter l'accueil de la mairie au 01 64 49 64 00 ou venir lors des permanences. Attention l'ajout des pièces justificatives ne valide pas obligatoirement votre dossier.

### Ma famille



### Comment s'inscrire ou renouveler son inscription ?

**ATTENTION :** l'inscription « Scolaire/Périscolaire », « Accueil de loisirs » et « Service jeunesse » sont trois démarches différentes.

### Pièces à déposer pour les dossiers administratifs de chaque inscription

- **Livret de famille** (toutes les pages)
- **Fiche sanitaire** à télécharger au préalable sur le site internet de la commune, dans l'onglet Mon quotidien/Famille/Enfance > « Documents associés », et **qui doit être renouvelée tous les ans** (ne pas réutiliser celle de l'année précédente) et remplie dans son intégralité
- **Pages des vaccinations du carnet de santé (notez le nom et prénom de l'enfant sur chaque page)** pour une réinscription ou **attestation du médecin** (télécharger le modèle) pour une première inscription à Marcoussis
- **Photo de l'enfant**
- **Certificat de radiation (uniquement pour une première inscription scolaire)**

Ces pièces devront être scannées **une par une** et toutes intégrées dans le dossier selon la marche à suivre.

**Attention :** si vous réutilisez des scans du livret de famille et du carnet de vaccination effectués l'année dernière ou précédemment, vérifiez bien que ces documents soient à jour.

**Pour les parents divorcés, séparés,** merci de joindre **obligatoirement** un justificatif de garde (jugement, courrier avocat, attestation sur l'honneur à télécharger) et un calendrier indiquant les semaines de garde (parent 1 /parent 2) à l'adresse [regieunique@marcoussis.fr](mailto:regieunique@marcoussis.fr) pour toute l'année scolaire car la facturation peut être séparée.

## **INSCRIPTIONS SCOLAIRES/PÉRISCOLAIRES (Accueil du matin et du soir, temps du midi, études dirigées).**

- **Nouvelle inscription dans les écoles publiques du village (maternelles/élémentaires)** : un dossier administratif (scolaire et périscolaire) est à constituer **par enfant**. Le dossier est valable pour une année scolaire et doit être renouvelé tous les ans. Le service scolaire traitera alors le dossier et vous contactera pour vous indiquer l'école qui correspond à votre secteur scolaire (l'école dépend de l'adresse du domicile) ainsi que les modalités concernant l'accueil de votre enfant. Ce dossier est ensuite directement transmis à l'école ainsi qu'aux référent·e·s des accueils périscolaires/études dirigées.
- **Renouvellement d'inscription (cas où l'enfant était déjà scolarisé l'année passée dans les écoles publiques du village)** : un dossier administratif (scolaire et périscolaire) est à constituer **par enfant**. Le dossier est valable pour une année scolaire.

## **INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDIS/VACANCES SCOLAIRES & SERIVCE JEUNESSE**

- **Première inscription** : un dossier administratif (Accueil de loisirs) est à constituer **par enfant**. Le dossier est valable pour une année scolaire.
- **Renouvellement d'inscription (cas où l'enfant était déjà inscrit l'année passée)** : un dossier administratif (Accueil de loisirs) est à constituer **par enfant**. Le dossier est valable pour une année scolaire.

- **N'oubliez pas de sauvegarder dans votre « Espace de stockage » de l'Espace Citoyens lesdites pièces pour ne pas avoir à les enregistrer à nouveau.**
- **Pensez à aller vérifier sur votre espace personnel vos adresses, n° de tél et mail et les modifier le cas échéant.**

## Comment faire une réservation ?

### LES RÉSERVATIONS AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET/OU À L'ACCUEIL DE LOISIRS :

En cliquant sur l'icone « **Mes réservations** », vous accédez au calendrier annuel permettant de cocher ou de décocher les jours de réservation souhaités (accueils périscolaires du matin, du midi ou du soir, études dirigées).

**L'accès aux réservations n'est possible qu'une fois le dossier administratif effectué.**

**Précision :** Des pénalités seront appliquées pour toute réservation non effectuée dans les délais (cf Foire aux questions). De même, toute réservation non modifiée est dûe.

## Comment payer mes factures ?

Plus de papier ! Plus d'archivage ! Chaque mois votre facture est disponible dans votre espace personnel. C'est simple et gratuit !

Pour l'ensemble des facturations des différentes activités municipales, le prélèvement bancaire est le moyen de paiement privilégié. Le paiement en ligne reste possible également en cliquant sur l'onglet « **Mes factures** ». Un mandat de prélèvement SEPA est disponible sur l'espace famille du site [www.marcoussis.fr](http://www.marcoussis.fr). Ce mandat est à déposer à l'accueil de la mairie avec votre relevé d'indentité bancaire.

## Comment est calculé mon taux de participation et comment connaître les tarifs ?

Les tarifs dépendent du taux de participation de votre foyer. Celui-ci est calculé par la régie unique. Pour ce faire, vous devez à partir du 17 août fournir votre avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025, votre attestation de paiement CAF et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Cette démarche est à faire en ligne dans votre espace personnel en cliquant dans « **Mes inscriptions** » puis « **Calcul tarifs taux de participation** ».

Si vous n'avez pas complété votre dossier **le 30 septembre de l'année**, le tarif maximum vous sera appliqué. Aucune rétroactivité ne pourra être accordée.

## Vous pouvez contacter les services municipaux via ces contacts :

Service	Mail	Téléphone
Inscriptions scolaires	accueil@marcoussis.fr	01 64 49 64 00
Inscriptions accueil de loisirs/ réservations accueil de loisirs et périscolaire	alsh@marcoussis.fr	01 64 49 82 17
Inscriptions service jeunesse	jeunesse@marcoussis.fr	01 64 49 98 77
Paiement de facture/taux de participation/tarifs	regieunique@marcoussis.fr	01 64 49 64 05

# FOIRE AUX QUESTIONS

## Comment puis-je remplacer une pièce du dossier par une autre en cours d'année ?

Une fois le dossier validé, il est impossible de le modifier via l'**Espace Citoyens**.

Pour tout ajout ou modification des pièces vous pouvez, au choix :

- les envoyer par mail au service concerné;
- les déposer à l'accueil de la mairie.

## Comment inscrire les personnes du foyer et un contact dans l'Espace Citoyens ?

Pour ajouter des personnes au sein du foyer ou un contact, cliquez sur « **Entourage** » puis sur « **Ajouter à mon entourage** ».

## Peut-on faire les réservations depuis un téléphone portable ?

Il est possible de faire les réservations depuis un téléphone, mais uniquement lorsque celui-ci est en mode paysage et ne pas oublier d'aller jusqu'à la validation.

## Dois-je faire une réservation pour mes enfants à l'accueil périscolaire du soir s'ils sont inscrits à l'étude et que je les récupère après 18h ?

Non. La réservation à l'étude inclut une réservation au périscolaire du soir de 18h à 18h30 (sans surcoût).

## Comment faire les réservations et les annulations ?

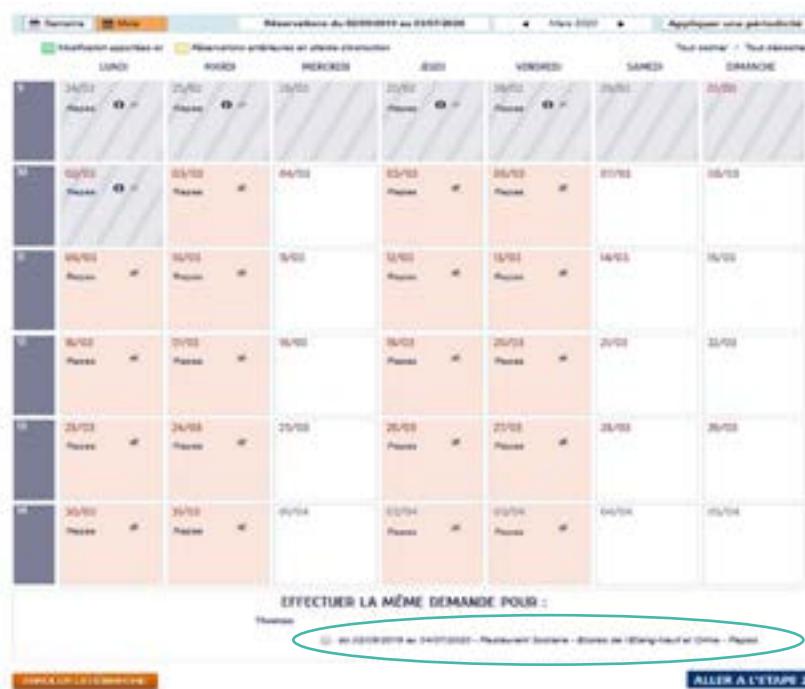
Cliquez sur la rubrique :



Sélectionnez ensuite l'activité que vous souhaitez réserver ou modifier pour votre enfant :

MES RÉSERVATIONS		
	Accueil de Loisirs Journée Entière - Petites Vacances	Accueil de Loisirs du 02/09/2024 au 04/07/2025
	Accueil de Loisirs Mercredi Hors Vacances (MS à CM2)	Accueil de Loisirs du 02/09/2024 au 04/07/2025
	Etudes Dirigées	Ecole Élémentaire des Acacias du 02/09/2024 au 04/07/2025
	Garderie Périscolaire (Matin+Soir)	Ecole Élémentaire des Acacias du 02/09/2024 au 04/07/2025
	Restauration Scolaire	Restaurant Scolaire - Ecole Élémentaire des Acacias du 02/09/2024 au 04/07/2025

Sélectionnez les dates que vous souhaitez :



RESERVATION DU 01/01/2019 AU 03/01/2019

LUNDI MARDI MERCRDI JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE

24/12 Vacances 25/12 Vacances 26/12 Vacances 27/12 Vacances 28/12 Vacances 29/12 Vacances 30/12 Vacances

31/12 Vacances 01/01 Vacances 02/01 Vacances 03/01 Vacances 04/01 Vacances 05/01 Vacances 06/01 Vacances

07/01 Vacances 08/01 Vacances 09/01 Vacances 10/01 Vacances 11/01 Vacances 12/01 Vacances 13/01 Vacances

14/01 Vacances 15/01 Vacances 16/01 Vacances 17/01 Vacances 18/01 Vacances 19/01 Vacances 20/01 Vacances

21/01 Vacances 22/01 Vacances 23/01 Vacances 24/01 Vacances 25/01 Vacances 26/01 Vacances 27/01 Vacances

28/01 Vacances 29/01 Vacances 30/01 Vacances 31/01 Vacances 01/02 Vacances 02/02 Vacances 03/02 Vacances

EFFECTUER LA MÊME DEMANDE POUR :  01/01/2019 AU 03/01/2019 - Réservez essentiellement - Dates de l'Étang-de-Saint-Christophe - Repas

ALLER A L'ETAPPE 2

Vous pouvez appliquer une périodicité en cliquant directement sur cet icône. Si l'enfant participe toute l'année à une activité, cliquez sur « tout cocher » puis appliquer une périodicité

Vous pouvez appliquer ce calendrier à vos autres enfants en cochant cette case

Une fois les dates choisies, vous devez valider votre demande.  
**Vos réservations sont faites.**

## Quels sont les délais de réservation et d'annulation ?

Il est possible de	Réserver	Annuler	Réserver hors délais	Annuler hors délais
La garderie du matin	1 jour avant	1 jour avant		
Le temps du midi (repas)	8 jours avant	8 jours avant		
La garderie du soir	2 jours avant	2 jours avant		
L'étude	2 jours avant	2 jours avant	Oui, par mail, mais une pénalité financière est appliquée	Oui, par mail mais la prestation vous sera tout de même facturée sauf pour raison médicale (sur justificatif)
L'accueil de loisirs du mercredi	8 jours avant	8 jours avant		
L'accueil de loisirs pendant les petites vacances scolaires	Suivre l'échéancier des dates butoirs qui est en ligne sur le site du village			
L'accueil de loisirs pendant les vacances d'été	Suivre l'échéancier des dates butoirs qui est en ligne sur le site du village			

# RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2026

- > Nouvelle inscription et renouvellement dans les écoles publiques du village (maternelles/élémentaires) : **démarrage le 23 février 2026.**
- > Calcul du taux de participation : **du 17 août au 30 septembre 2026.**

Pour aider les **nouvelles familles** à effectuer les démarches d'inscriptions ou de réservations, des permanences sont organisées en mairie **le jeudi après-midi du 2 avril au 28 mai hors vacances scolaires, sur rendez-vous uniquement.**

Les familles qui sont suivies par le CCAS Ambroise-Croizat peuvent y bénéficier d'un accompagnement pour effectuer les démarches d'inscription en ligne, **sur rendez-vous au 01 69 01 22 25.**

**ATTENTION**, avant de venir aux permanences :

1. Vous devez avoir **créé votre compte**.
2. Vous devez venir avec votre **identifiant et votre mot de passe**.

